



La législation sur le CBD et le cannabis médical en France

Fiche pratique publié le **03/05/2023**, vu **876 fois**, Auteur : [Mon Droit & Mes Libertés](#)

Le marché du CBD (cannabidiol) connaît une croissance rapide en France, avec de plus en plus de boutiques et de produits disponibles pour les consommateurs.

Le marché du CBD (cannabidiol) connaît une croissance rapide en France, avec de plus en plus de boutiques et de produits disponibles pour les consommateurs. Cependant, la législation entourant le cannabis médical et le CBD reste complexe et en constante évolution. Dans cet article, nous passerons en revue les principales étapes de l'évolution de la loi française concernant le CBD et le cannabis médical.

Le statut légal du CBD en France

En France, le CBD est considéré comme un produit dérivé du chanvre, et non pas du cannabis, tant que sa concentration en THC (tétrahydrocannabinol) ne dépasse pas 0,2%. Le THC est la substance psychoactive responsable des effets planants associés à la consommation de cannabis. Ainsi, les produits contenant du CBD sont autorisés à la vente, y compris sur internet (lafermeducbd.fr) sous certaines conditions, notamment en ce qui concerne leur composition et leur mode de production.

Autorisation des fleurs de CBD

Néanmoins, il existe une zone grise juridique concernant les fleurs de CBD en France. Bien que les produits contenant du CBD soient autorisés, les fleurs de CBD sont souvent interdites à la vente car elles peuvent être confondues avec des fleurs de cannabis contenant des niveaux illégaux de THC. Toutefois, cette interdiction a été contestée en juin 2021 par une décision du Conseil d'État, qui a estimé que l'interdiction des fleurs de CBD était contraire au droit européen.

Le cas des e-liquides au CBD

Pour les e-liquides contenant du CBD, la réglementation est également floue. En effet, la commercialisation et la consommation d'e-liquides au CBD sont autorisées en France, mais il existe des restrictions concernant la publicité et la promotion de ces produits. De plus, la concentration maximale de CBD autorisée dans les e-liquides n'est pas clairement définie par la législation française.

Le cannabis médical en France

Contrairement au CBD, le cannabis médical reste largement interdit en France. Cependant, des avancées récentes laissent entrevoir un possible assouplissement de la législation à l'horizon.

Le cadre légal actuel

À l'heure actuelle, seuls quelques médicaments à base de cannabis sont autorisés en France pour le traitement de certaines pathologies spécifiques. Ces médicaments, tels que le Sativex, sont soumis à une autorisation temporaire d'utilisation (ATU) délivrée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). L'usage médical du cannabis sous sa forme naturelle (fleurs ou huiles) est quant à lui toujours illégal.

L'expérimentation du cannabis thérapeutique

En 2020, la France a lancé une expérimentation sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales, qui devrait durer deux ans. Cette expérimentation vise à évaluer l'efficacité et la sécurité du cannabis thérapeutique pour certaines pathologies telles que la sclérose en plaques, certaines formes d'épilepsie résistantes aux traitements ou encore les douleurs neuropathiques. Les patients participant à cette expérimentation ont accès gratuitement à des produits dérivés du cannabis prescrits par leur médecin et délivrés en pharmacie.

Vers une légalisation du cannabis médical ?

Les résultats de l'expérimentation en cours seront décisifs pour l'avenir du cannabis médical en France. Si les données recueillies sont concluantes, il est possible que la législation française évolue vers une autorisation plus large du cannabis à usage thérapeutique. Cependant, aucune décision n'a été prise à ce jour et le cadre légal reste incertain.

Un futur incertain pour le CBD et le cannabis médical en France

En résumé, la situation légale du CBD et du cannabis médical en France est complexe et en constante évolution. Pour le CBD, bien que certains produits soient autorisés à la vente, les restrictions concernant les fleurs et les e-liquides restent floues et sujettes à interprétation. Concernant le cannabis médical, l'expérimentation en cours pourrait ouvrir la voie à une légalisation plus large, mais cela dépendra des résultats obtenus.

Il est donc essentiel pour les consommateurs et les professionnels du secteur de rester informés des évolutions législatives et des décisions prises par les autorités compétentes, telles que le Conseil d'État ou l'ANSM.